

« LES GÉNÉRATIONS PRÉCÉDENTES
NOUS ONT LÉGUÉ UN RICHE
HÉRITAGE TANT AU NIVEAU DU
PATRIMOINE RELIGIEUX QU'AU NIVEAU
DES VALEURS CHRÉTIENNES.
À NOUS DE FAIRE DE MÊME. »

PLANIFIER UN DON À MA PAROISSE...
POUR L'ŒUVRE DE L'ÉGLISE
ET DE SES PAROISSES.



*Ce dépliant est mis à votre
disposition conjointement par
la Fabrique de votre paroisse
et l'Église catholique de
Québec afin de promouvoir
les dons planifiés.*

*De tels gestes du cœur
permettent à votre paroisse
de poursuivre ses activités
pour le bénéfice de tous
les baptisés et de toute
la population.*

POUR INFORMATION

ÉGLISE CATHOLIQUE DE QUÉBEC
(418) 688-1211
WWW.DIOCESEQUEBEC.QC.CA



PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS
POUR LES PAROISSES DE L'ÉGLISE
CATHOLIQUE DE QUÉBEC



Depuis 2000,
il existe un programme
de dons planifiés
pour les paroisses de l'Église
catholique de Québec
afin d'assurer la pérennité
de l'œuvre de l'Église
et de ses paroisses.



Le don planifié en paroisse ?

Nous entendons de plus en plus parler de dons planifiés, mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Le programme de dons planifiés est un moyen d'assurer la stabilité financière de votre paroisse à moyen et long terme.

Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes et ils permettent de bénéficier d'avantages fiscaux.

Pourquoi donner ?

Votre paroisse a un impact direct sur la vie de votre communauté.

Elle répond à un grand nombre de besoins essentiels dans la vie de votre milieu : les services pastoraux, les sacrements, les funérailles, l'entretien du patrimoine religieux et plus encore.

Afin de remplir son rôle, la Fabrique de votre paroisse a besoin d'appuis financiers aujourd'hui et demain. En faisant un don planifié, vous assurez la continuité du travail d'évangélisation entrepris et vous vous assurez de léguer aux générations futures les valeurs qui vous tiennent à cœur.

Dois-je disposer d'une certaine fortune pour faire un don planifié ?

Non. La plupart des gens laissent un héritage à leur décès même si leur avoir est très modeste. Tout don fait à la Fabrique de votre paroisse est utile et très apprécié. Que ce soit un produit d'assurance-vie, des épargnes, une résidence personnelle, ou tout autre bien.



Comment puis-je planifier un don en faveur de la Fabrique de ma paroisse ?

IL Y A PLUSIEURS FAÇONS, ENTRE AUTRES :

- Le legs, qui est de loin le don planifié le plus fréquent. Après avoir établi la part que vous laissez à vos héritiers, vous pouvez léguer une partie de vos biens à la Fabrique de votre paroisse. Vous devez alors faire inscrire ce désir dans votre testament.
- Le don financé par une police d'assurance, dont le produit va à la Fabrique de votre paroisse.
- La création d'un fonds personnalisé, qui permettra au donateur de s'assurer que pour une longue période son nom soit associé à une paroisse.
- Les titres (valeur mobilière). Parfois, ce don peut être associé avec la disposition d'un investissement, telle une résidence, des actions d'une compagnie, etc.

Est-ce que mon don planifié peut pénaliser mes héritiers ?

Après avoir assuré la protection de votre famille et le bien-être de vos proches, vous pouvez choisir, entre autres, de léguer une partie plus ou moins grande à la Fabrique de votre paroisse. Les avantages fiscaux découlant d'un don par testament réduisent de façon notable le fardeau fiscal de votre succession.



Qui peut m'aider à planifier un don ?

Votre conseiller financier (notaire, comptable, fiscaliste, spécialiste en planification financière, courtier en valeurs mobilières, agent d'assurances de personnes) pourra vous aider à intégrer un tel don à votre planification financière et successorale. Il vous informera aussi des avantages découlant d'un don planifié et vous orientera dans votre démarche. Vous pouvez également en discuter avec les responsables du programme de dons planifiés de votre paroisse.

Comment puis-je faire un don planifié pour perpétuer ma mémoire ou celle d'un être cher ?

Créer un fonds personnalisé par un don planifié est un excellent moyen de perpétuer votre mémoire ou celle d'un être cher. Si vous désirez faire un tel don, vous devriez en discuter avec les responsables du programme de dons planifiés de votre paroisse.

Dois-je informer la Fabrique de ma paroisse de mon intention de don ?

La décision d'informer la Fabrique de votre paroisse de votre don vous appartient. Toutefois, votre paroisse aime savoir que vous lui destinez votre don. Elle peut ainsi vous témoigner sa reconnaissance.